

ministère. Je désire simplement le corriger.

M. McKENZIE: Le mieux serait de lire la lettre du premier ministre.

L'hon. M. CALDER: L'honorable député verra qu'elle ne se rapporte qu'aux gratifications en argent.

M. McKENZIE: Cela me va parfaitement. En effet, c'est de l'argent, si je comprends bien. Nous ne sommes pas encore arrivés à cette époque où le numéraire du Canada sera du tan ou autre chose de même nature.

L'hon. M. CALDER: Un grand nombre des propositions ont été basées sur le paiement des gratifications en argent.

M. McKENZIE: C'est de l'argent, et l'honorable député expliquait comment cet argent allait être partagé. On ne nous renseigne pas en nous disant qu'on ne donnera pas d'argent.

Je ne sais pas ce que l'on devrait donner à part cela. Cette question a été discutée par l'honorable ministre de la Justice, (M. Doherty) à la Chambre, le 16 septembre. On en trouvera le compte rendu aux pages 376, 377 et autres du *hansard* non révisé (version française). Voici ce que dit le ministre:

Les représentants de la "Gratuity Association of Returned Soldiers" ont demandé à être reçus samedi dernier. L'entrevue leur fut accordée et nous avons entendu tout ce qu'ils désiraient nous communiquer. La seule réponse possible et la seule réponse qu'en justice le Gouvernement pouvait faire à cette délégation, après avoir examiné la question aussi à fond que possible, était de leur dire franchement que, pour ce qui en était du Gouvernement, on en était venu à la conviction qu'il n'y avait pas d'issue possible...

On leur dit que cette conclusion était maintenue dans la lettre du premier ministre en date du 27 juillet, et ces paroles ont été prononcées le 16 septembre.

L'honorable député de Simcoe-Nord (M. Currie) a demandé carrément au ministre si la lettre de sir Robert Borden énonçait le programme entier que le Gouvernement a l'intention de mettre à exécution. Or, le ministre de la Justice a répondu nettement dans l'affirmative, déclarant que le Gouvernement avait tiré ses conclusions, qu'il avait communiqué sa décision à l'association des vétérans de la grande guerre et que la question était définitivement réglée. En face d'une pareille situation et lorsque le Gouvernement a formellement décidé qu'il n'affectera pas de nouvelles sommes à ces fins, le président du comité

a dû être porté tout le temps à obtenir des témoignages à l'appui de l'attitude qu'avait adoptée le Gouvernement. Et c'est exactement là ce qui est arrivé. Le comité a fait comparaître tous les fonctionnaires de l'Etat, qui connaissent un peu la situation financière du pays; il a entendu leurs dépositions tendant à établir que le Gouvernement n'a plus de fonds et qu'il ne peut en conséquence verser des gratifications à tous les vétérans de la grande guerre.

Le comité n'a pas éprouvé de difficultés à obtenir des témoignages à l'appui de la décision prise par le Gouvernement le ou avant le 27 juillet dernier, en tenant compte de l'état des finances du Canada. J'estime, monsieur l'Orateur, que du moment qu'une enquête de cette nature s'imposait, elle aurait dû être tenue avant que le Gouvernement décidât la question. Dans ce cas, le Gouvernement aurait pu maintenir un semblant d'impartialité aux yeux du monde extérieur et laisser croire qu'il était disposé à se laisser convaincre par les témoignages rendus à l'appui de la prétention des vétérans de la grande guerre.

Cependant, nous avons obtenu l'assurance à maintes reprises—les déclarations du premier ministre et du ministre de la Justice à ce sujet sont consignées dans les colonnes du compte rendu officiel des débats—qu'il n'y avait pas lieu d'entretenir quelque espoir de ce côté et d'amener le Gouvernement à modifier son attitude. Voilà pourquoi, monsieur l'Orateur, je soutiens que cette enquête n'a jamais été de nature à permettre aux vétérans d'espérer un autre résultat que celui-là. Voilà pourquoi je n'ai pas la conviction absolue qu'il s'agit d'une enquête sincère, faite à bonne intention et en vue de nous rendre compte s'il ne serait pas possible de faire encore quelque chose au bénéfice de nos soldats licenciés. Je suis porté à croire, au contraire, que cette enquête a été faite en réalité dans le but d'obtenir des témoignages tendant à excuser l'attitude que le Gouvernement avait adoptée longtemps avant la nomination de ce comité d'enquête. Il peut se faire, monsieur le président, que le rapport a tiré les meilleures conclusions possible, dans les circonstances. Je crains, toutefois, que les vétérans—non pas tous les soldats libérés du service, car un bon nombre d'entre eux reçoivent une aide appréciable—qui croient avoir aussi bien mérité que leurs camarades établis sur des terres et auxquels le Gouvernement avance jusqu'à 8,000 piastres, n'éprouvent une pénible désillusion et ne tiennent à savoir pour quelle raison le Gouvernement affecte une somme